



Achat d'une maison alors que nous sommes séparés

Par **loulette 2607**, le **20/03/2010** à **15:30**

Bonjour,

L'année dernière avec mon mari nous nous sommes séparés et j'ai engagé directement une procédure de divorce (qui est toujours en cours). Au bout de 2 mois on a décidé de faire à nouveau un essai sur un an mais en vivant séparément. Il a donné son préavis pour son appartement il y a un mois et donc nous avons décidé que nous allions voir pour acheter cet été, sauf que nous sommes tombés il y a une semaine sur une super occasion pour acheter une maison mais comme notre procédure est en cours encore actuellement je me demandais si on allait pouvoir acheter à deux alors que légalement on est en séparation de biens et de corps!!! Je souhaite évidemment stopper le divorce mais je ne suis pas sûre que ça sera possible en une semaine!!! merci beaucoup si vous avez la réponse à ma question certes un peu compliquée

Par **fif64**, le **22/03/2010** à **11:38**

Si vous êtes sous le coup d'un jugement de séparation de corps, c'est exactement comme si vous étiez mariés sous la séparation de bien. Vous allez acheter en indivision, 50 / 50, et il n'y aura aucun problème.